



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

BRIANÇONNAIS

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

ARRÊTÉ N°2020/AG/04

**Portant délégation de signature à la
Directrice Générale des Services**

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération n°2017-38 en date du 6 juin 2017 portant élection du président ;

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité ;

Considérant que Madame Catherine REISS exerce les fonctions de Directrice Générale des Services ;

Considérant que dans un souci d'organisation, il est nécessaire de déléguer la signature des mandats de dépenses, des titres de recettes et bordereaux ainsi que leurs pièces justificatives ;

ARRÊTE

Article 1 :

A compter de la signature du présent arrêté, délégation de signature est donnée à la Directrice Générale des Services, Madame Catherine REISS, *Ingénieur principal*, pour :

- Signer les mandats de dépenses, les titres de recettes et bordereaux ainsi que leurs pièces justificatives

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Briançon, le 13 FEV. 2020

Le Président,

Gérard FROMM

Date d'affichage : 13 FEV. 2020